

Staffeur ornemaniste



Un métier d'art qui allie bâtiment, patrimoine, et création.

Le staffeur ornemaniste est un artisan d'art du bâtiment. Le staffeur ornemaniste réalise des éléments de décoration intérieure et extérieure en staff (matériau en plâtre spécifique, composé de fibre ou de toile) : cloisons, isolations, colonnes, plafonds, corniches, rosaces... Il réalise et met en place ses éléments de décoration en staff dans les constructions neuves et dans les bâtiments anciens en restauration. Ses tâches vont de la réalisation du dessin préliminaire à la pose du motif décoratif qu'il a fabriqué.

La formation aborde la connaissance des matériaux, la lecture de plans et dessin technique, les modes de fabrication et de fixation des éléments du staff, les arts appliqués. Des enseignements pratiques permettent d'acquérir les techniques de fabrication et de pose du staff : connaissance des matériaux, des différents types d'échafaudage, des modes de fabrication et de fixation des éléments de staff selon le profil de l'ouvrage.

Le staffeur ornemaniste a un sens esthétique aigu. Il est doué d'une bonne capacité d'imagination et de création. Il est adaptable et mobile géographiquement. Il sait réaliser avec précision et rapidité et possède une belle résistance physique.

Sur le neuf, il conçoit des moules originaux correspondant aux demandes du client. Il peut réaliser des éléments de décoration pour des maisons individuelles, de magasins, d'hôtels, des salles de spectacle ou hall d'accueil d'entreprise.

Sur les chantiers de restauration, il effectue des relevés de forme avec des moulages élastomères et des peignes à reproduire, pour les dupliquer à l'identique. Il réalise ses moulages en atelier ou directement sur les lieux des travaux.

Débouchés

Décor architectural, atelier et travail sur chantier dans des entreprises du bâtiment, chantiers de restaurations du patrimoine national

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}



Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Dessin technique
- Technologie
- Lecture de plan
- Réalisation et arts appliqués
- Atelier professionnel

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Réalisation et Arts appliqués, coeff. 12
- Technologie/lecture de plan, coeff. 4
- Prévention Santé Environnement, coeff.1

Enseignement général :

- Expression française, coeff. 2
- Mathématiques - sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff.1

Statistiques

Académie de Toulouse : pas de statistiques disponibles

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM.


Principales poursuites d'études


- Bac pro Aménagement et finition du bâtiment
- Bac pro Métiers et arts de la pierre
- BMA Volumes : staff et matériaux associés
- BP Métiers du plâtre et de l'isolation
- BP Peintre applicateur de revêtements


Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

81 Sorèze

Antenne de l'URMA 

 **A** Formation en apprentissage

 Internat hors établissement

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Parcours Les Métiers de l'artisanat d'art
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr